

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le mardi 3 juillet 2012 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Monsieur Jean-Sébastien Barriault, maire
Madame Francine Verreault, conseillère au siège # 1.
Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2
Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3
Monsieur Steve Ouimet, conseiller au siège # 6

Madame Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Étaient absents : Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège # 4, Madame Suzie Gagné, conseillère au siège # 5.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Sébastien Barriault, maire, la séance débuta.

2012-175 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

2012-176 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2012.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu unanimement que les procès-verbaux du mois de juin 2012 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

2012-177 ADOPTION DU BORDEREAU 2012-07 « COMPTES PAYÉS EN JUIN 2012 ET SALAIRES PAYÉ EN JUIN 2012 ».

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Steve Ouimet et résolu unanimement que les comptes payés en juin 2012 et déposés sous le bordereau 2012-07 au montant de 806 281,95\$ ainsi que les salaires payés en juin 2012 au montant de 22 714,26\$ soient approuvés, et ce, tels que déposés. Les montants payés s'élèvent à 828 996,21\$.

2012-178 ADOPTION DU BORDEREAU 2012-007 « COMPTES À PAYER ».

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 2012-007 soient approuvés au montant de 140 837,17 \$, et ce, tels que déposés, plus factures suivantes : Nadia Bouchard : 39,06 \$, Marie-Pier Lauzon : 1 458,80 \$, Développement Cap-Chat 2001 : 150,00 \$, pour un grand total de 142 485,03 \$.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

2012-179 ALIMENTATION ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – PAIEMENT DE FACTURES.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Steve Ouimet et résolu unanimement que l'on paie les factures suivantes :

- Jean-Eudes St-Amand, architecte (hono.prof.) : 1 050,00 \$
- Lafontaine Leclerc Inc. (Décompte progressif no. 11) : 128 624,18 \$
- Lafontaine Leclerc Inc. (Décompte progressif no. 12-Réception provisoire) : 155 850,74 \$

- Dagua Inc. (Décompte progressif no. 9) : 12 947,89 \$
- Dagua Inc. (Décompte définitif no. 10-réception provisoire) : 58 400,27 \$

2012-180 **DÉROGATION MINEURE NO. 2012-0002 DE M. JEAN-SÉBASTIEN BARRIAULT ET
MME VALÉRIYA RADZIVILL.**

Considérant la demande formulée par M. Jean-Sébastien Barriault et Mme Valériya Radzivill pour une dérogation mineure afin d'autoriser qu'une clôture projetée en bois ait une hauteur en cour avant de 1.22 m, soit 0.22 m de plus que permis à la règlementation. Le tout en regard de la propriété située au 500 route Bellevue Est à Les Méchins.

Considérant l'avis favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme en date du 18 juin 2012;

Considérant qu'un avis a été affiché aux endroits prescrits par le conseil, le 11 juin 2012, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Steve Ouimet, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

Que le conseil accorde une dérogation mineure visant à autoriser qu'une clôture projetée en bois ait une hauteur en cour avant de 1.22 m, soit 0.22 m de plus que permis à la règlementation. Le tout en regard de la propriété située au 500 Route Bellevue Est à Les Méchins.

2012-181 **DÉROGATION MINEURE NO. 2012-0003 DE MME CHRISTIANE LÉVESQUE.**

Considérant que Mme Christiane Lévesque a fait une demande de dérogation mineure afin d'autoriser qu'une enseigne commerciale sur poteau ait une superficie de 2.98 m², dépassant ainsi la superficie maximale fixée à 2.0 m² pour ce type d'enseigne posée sur le terrain et d'autoriser que cette même enseigne projetée ait un dégagement sous le panneau de 1.83 m alors que le dégagement minimal requis est de 2.0 m.

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme a reçu la demande et aucune proposition n'est faite. Les travaux ont été fait sans l'obtention des permis ou certificats nécessaires. La demande n'est pas recommandée.

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Steve Ouimet et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Les Méchins rejette la demande de dérogation mineure de Mme Christiane Lévesque étant donné que les travaux ont été fait avant l'obtention des permis nécessaires.

Que la municipalité de Les Méchins demande à Mme Christiane Lévesque d'enlever l'enseigne qui a été posé sans les permis nécessaires.

Que par la suite Mme Christiane Lévesque pourra refaire une demande de dérogation mineure en remplissant le formulaire de demande et en payant les frais de 75,00\$ exigés et que par la suite la demande sera réévaluée par le C.C.U. et le conseil municipal de Les Méchins.

2012-182

SEMAINES DE VACANCES DE MME LYNE FORTIN (DU 9 AU 20 JUILLET 2012).

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

Que Mme Lyne Fortin sera en vacances du 9 au 20 juillet 2012.

2012-183

PERSONNE RESPONSABLE DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu unanimement :

Que la personne responsable du site web de la municipalité de Les Méchins est Mme Lyne Fortin directrice générale et secrétaire-trésorière.

Deux autres personnes pourront effectuer certaines mises à jour du site, sur approbation de Mme Lyne Fortin. Les deux personnes en question sont M. Steve Ouimet et Mme Marie-Pier Lauzon. La municipalité de Les Méchins autorise M. Ouimet et Mme Lauzon à participer à une formation avec Kaleidos.

2012-184

MODIFICATION RÔLE DE PERCEPTION .

Il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Les Méchins modifie le rôle de perception comme suit :

- Karine Lepage, Christian Daigle (4530-26-9799)
Crédit : fosse septique 2012 : (209,55\$) Motifs : n'a pas été fait.
- Kathleen Robert (4630-81-0831-01)
Crédit : fosse septique 2012 : (209,55\$) Motifs : n'a pas été fait. Fosse camping
- Suzie Marceau (4631-88-9307)
Crédit : fosse septique 2012 : (209,55\$) Motifs : n'a pas été fait. Vacant.
- Suzie Marceau (4631-88-9307)
Crédit : Fosse septique 2012 : (209,55\$) Motifs : n'a pas été fait. Vacant
- Georges Malo (4832-06-9999)
Crédit fosse septique 2012 : (209,55\$) Motifs : n'a pas de puisard ni de fosse septique.
- Yvan Chassé (4128034085)
Crédit : fosse septique 2012 : (209,55\$) Motifs : Avait été fait par Leblanc Envi.
- Michel Barriault (3726-12-1017)
Crédit : fosse septique 2012 : (209,55\$) Motifs : pas accessible.
- Côté Sylvain (3725-55-9848)
Crédit : fosse septique 2012 : (209,55\$) Motifs : pas accessible.
- Léonard Bélanger (3625-16-5008)
Crédit : fosse septique 2012 : (209,55\$) Motifs : pas accessible.
- Michel Marceau (4028-20-7528)
Crédit : fosse septique 2012 : (209,55\$) Motifs : pas accessible.
- Flarant Tanguay (4427-56-7562)
Crédit : fosse septique 2012 : (209,55\$) Motifs : n'a pas de fosse septique.
- Gaston Pelletier (4428-38-3319)
Crédit : fosse septique 2012 : (209,55\$) Motifs : fait en urgence en février 2012
- Sylvie Pouliot, Sylvain Fournier (4627-28-1075)
Crédit : fosse septique 2012 : (209,55\$) Motifs : fosse pour 6 ch. Et plus.

2012-185

**FACTURATION DES ENTREPRISES POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE FORÊT
PUBLIQUE EFFECTUÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS, EN 2011-2012 .**

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Les Méchins facture les entreprises pour l'entretien des chemins de forêt publique effectué par la municipalité de Les Méchins, en 2011-2012. Le tout selon le tableau fourni par M. Alain Lapierre du Groupe Label.

Que la directrice générale vérifie si le tout est conforme à l'entente signée avec les entreprises.

2012-186

EMPIÈTEMENT DE LA RUE SUR PARTIE TERRAIN DE MME NORMANDE TREMBLAY.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Les Méchins est d'accord avec la lettre de Mme Normande Tremblay en date 11 juin 2012 concernant l'empiètement de la rue sur une partie de son terrain.

2012-187

**CSSS DE MATANE- DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'OUVRE PORTES SUR LES
PORTES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES DU C.L.S.C. DE LES MÉCHINS.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Les Méchins est d'accord pour les travaux au C.L.S.C. de Les Méchins afin de faire l'installation d'ouvre portes sur les portes intérieures et extérieures.

Que les coûts (Équipements et électricien) soient partagés en deux avec le CSSS de Matane.

Que les dépenses seront prises à même le surplus accumulé.

2012-188

S.H.Q.- RÉVISION BUDGÉTAIRE 2012 DE L'O.M.H. DE LES MÉCHINS.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Les Méchins approuve la revision budgétaire 2012 de l'O.M.H. de Les Méchins.

2012-189

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 404 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR
LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 364 ET
ABROGEANT LES ARTICLES 3 ET 4 DU RÈGLEMENT NO. 403.**

AVIS DE MOTION est donné par Mme Francine Verreault qu'un règlement portant le numéro 404 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 364 afin d'abroger le texte suivant " Malgré ce qui précède, lorsque des contraintes géomorphologiques (ex. fortes pentes, sols humides, crans rocheux) sont identifiées, la présence d'un service d'aqueduc et/ou d'égout ne constitue pas un pré-requis pour autoriser la construction. En contrepartie, il doit être démontré qu'il serait économiquement déraisonnable de prolonger les réseaux. Une exception est également possible lorsque la densité ou le nombre de terrains à desservir est insuffisant pour justifier le prolongement des réseaux publics. Le cas échéant, une démonstration économique doit être présentée à la MRC pour l'ensemble de la zone visée. " du premier alinéa de l'article 2.1 du règlement 364 concernant les conditions d'émission des permis de construction et d'abroger les articles 3 et 4 du règlement 403. *(Note: l'article 3 est inexistant au règlement 403).

2012-190

PROGRAMME DESJARDINS JEUNES AU TRAVAIL – ENGAGEMENT D’UN ÉTUDIANT.

Il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins engage M. Vincent Boucher sur le projet étudiant « Programme Desjardins Jeunes au Travail » pour une durée de 6 semaines à 30h/sem. et débutant le 4 juillet 2012. Le tout au salaire minimum. M. Boucher remplace M. Christian Hudon car celui-ci est déménagé à l’extérieur de la municipalité.

2012-191

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(ES) DU BAS-SAINT-LAURENT .

De la nécessité d’agir

1. Preamble

Il y a 40 ans, en pleine crise d’octobre, trois curés en colère, Jean-Marc Gendron, Charles Banville et Gilles Roy, ont rédigé un manifeste dénonçant l’esprit colonial du Bureau d’aménagement de l’Est-du-Québec qui œuvrait alors à la fermeture de 96 villages situés dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Leur action allait conduire à la création des *Opérations dignité* qui, de 1970 à 1972, permettrait l’organisation d’une contestation populaire regroupant des villages décidés à contester l’action du gouvernement provincial au moment même où une importante tranche de la population québécoise dénonçait l’impérialisme exercé par les anglophones sur l’économie du Québec. Associés à tort au Front de libération du Québec dont certains membres venaient d’enlever Pierre Laporte, les trois curés auront permis, par leur travail, d’éviter la fermeture d’une majorité de villages. Néanmoins, plusieurs églises et plusieurs maisons seront incendiées. Un grand nombre de citoyens seront dépossédés de leurs biens. Cette histoire est peu connue des Québécois hormis ceux qui habitent au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

Dans l’Est-du-Québec, cette épopée a donné corps à une forme de résistance qui subsiste dans le discours des plus vieux et dans leur volonté de transmettre aux plus jeunes cet exemple réussi de désobéissance civile. Il s’agit-là d’un héritage sacré ; celui d’une capacité à agir devant l’arbitraire et l’injustice. Par leur acharnement, ces curés et citoyens en colère nous ont montré la voie à suivre et cette voie est toujours d’actualité. Quelques 40 années après les *Opérations dignité*, la résistance est toujours de mise pour contrer la menace que fait peser sur nous l’arbitraire de décisions venant d’en haut et prises sans notre consentement par un état qui ne parvient plus à se réinventer. Qu’elles soient dévitalisées ou non, qu’elles soient situées en milieu rural ou non, l’ensemble des communautés souffrent de cette injure faite à la démocratie. Humiliées et déposées du droit à consentir et à désapprouver, elles s’enlisent dans un immobilisme dans lequel l’État les maintient artificiellement.

L’on entend dire parfois que la démocratie est en crise. Or, il n’en est rien. Jamais la participation citoyenne n’a été aussi élevée. Partout, en tous lieux, l’on rencontre chez chacun cette soif de trouver un nouvel équilibre, d’œuvrer à l’édification d’un Québec moderne. Il y a tant de projets porteurs et pourtant si peu de choses qui se concrétisent. Les idées lumineuses, comme des étoiles ayant épuisé la substance qui les fait briller, s’éteignent dans ce dédale inextricable que représente notre appareil administratif. C’est ainsi que les plus beaux projets de transports en commun finissent en prolongement d’autoroute, que des parcs nationaux sont vendus à des promoteurs immobiliers, que des communautés dévitalisées se voient refuser le droit de percevoir des redevances sur les revenus engendrés par l’exploitation des ressources présentes sur leur propre territoire. C’est ainsi aussi que l’on ferme des comtés comme celui de Matane et celui de Kamouraska-Témiscouata sans que le citoyen n’ait mot à dire. Seul, il fera le constat troublant que la démocratie peut fermer boutique, plier bagage et lever les feutres, le laissant pantois dans son milieu fragilisé et désorganisé.

2. L’État centralisé

Le Québec est l'un des états les plus centralisés au monde. Certes, au cours de ce que l'on a coutume d'appeler la *Révolution tranquille*, le Québec a dû se constituer en un état puissant et centralisateur pour parvenir à s'émanciper et à s'affirmer à l'intérieur de ses propres frontières comme à l'extérieur de celles-ci. Cette prise en charge par l'État de la destinée de tout un peuple s'est réalisée à travers l'ensemble des sphères de la société. Elle s'est traduite par des acquis indéniables au niveau de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'économie, du transport, des communications, etc. La nationalisation de la production électrique demeure, sans conteste, l'un des exemples les plus probants de cette période d'effervescence, mais il ne faut pas passer sous silence d'autres réussites telles que la création du réseau des Universités du Québec, l'adoption de la Charte de la langue française, la création de la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'instauration d'un régime public d'assurance maladie, etc. Néanmoins, ces réussites ne doivent pas occulter nos échecs. La mise en place d'une stratégie de développement axée sur les pôles de croissance a contribué au déclin des régions situées en périphérie. Elles ont vu et continuent de voir leurs ressources vendues pour deux fois rien aux entreprises ou encore exploitées de manière abusive par des particuliers et ce, avec la bénédiction de l'État. Sans contrôle sur cette exploitation, leurs travailleurs sont soumis aux aléas du marché et aux décisions d'administrateurs qui ferment ou déplacent leur production quand bon leur semble. Il arrive également que la ressource en vienne à s'épuiser ou qu'elle soit présente en quantité insuffisante pour intéresser les grands groupes d'investisseurs. Ce scénario catastrophe est amplifié par l'imposition d'un modèle de développement unique fait sur mesure pour la grande entreprise, un modèle qui marginalise les coopératives et les petites unités de production pouvant suffire à la demande locale et intrarégionale. Le monde agricole est particulièrement affecté par cette approche. Sous le couvert de la consolidation, on liquide les fermes familiales, détruisant par le fait même ce fragile équilibre existant entre l'agriculture et l'occupation du territoire. Au Bas-Saint-Laurent seulement, c'est une ferme par semaine qui cesse toute production.

3. *Des aspirations légitimes*

Cette logique ne tient pas compte des collectivités. Elle ne prend pas acte des appartenances, mais aussi des susceptibilités, des craintes et des espoirs fondés sur le partage d'une mémoire collective émanant de récits et de lieux qui sont propres à ces collectivités. Pis encore, lorsque l'État s'est décidé à créer des bureaux régionaux des différents services gouvernementaux, il l'a fait en fragmentant ces différents espaces référentiels qui ont ainsi perdu leur cohérence. Au fil du temps, ce découpage arbitraire a envoyé un bon nombre de municipalités dans une région administrative, une région touristique, un comté, une MRC, une CRÉ avec qui elles n'avaient que peu ou pas d'affinité. En agissant ainsi, l'État a fragilisé davantage les solidarités naturelles et spontanées des différents milieux. Et comme si cela n'était pas suffisant, le gouvernement précarise ces infrastructures qu'il a lui-même créées en accordant un financement aléatoire à celles-ci.

Certes, nous n'en sommes plus à un paradoxe près, mais il y a des limites à ne pas franchir. Comment est-il encore possible de croire en la bonne foi de l'État ? L'amateurisme dont il fait preuve nous empêche de croire en sa capacité à décider pour le bien de tous. Cette situation nous est insupportable. Elle tend à réduire chaque jour les forces vives du Québec, hypothéquant son avenir. Elle crée également des embûches au sein des grandes villes asphyxiées par le contrôle qu'exerce sur elles un appareil gouvernemental désarticulé qui a perdu le sens du commun et qui s'en tient d'abord et avant tout aux impératifs du Marché. Les villes importantes, qui sont le pivot des échanges commerciaux, ne disposent pas de l'autonomie nécessaire pour se gouverner. De plus, les structures présentes dans les agglomérations urbaines se sont si fragmentées et enchevêtrées suite aux fusions, aux défusions et à la création des MRC, qu'il leur est impossible d'assurer efficacement l'aménagement du territoire et la planification du développement. La paralysie dont souffre Montréal en est la preuve et c'est tout le Québec qui en paye le prix. La mainmise de l'administration sur les affaires de l'État, mais surtout le point de vue mécanique d'un fonctionnariat impersonnel, anonyme, subordonné aux indicateurs de performance et autres dogmes des sciences administratives réduit les identités au profit d'une idéologie déstructurante, irrationnelle qui ignore les communautés humaines.

Qu'on habite à la ville ou à la campagne, le constat est le même, il existe un décalage croissant entre les aspirations socio-communautaires de la société civile et l'immobilisme politique de l'appareil gouvernemental. La lourdeur des démarches administratives et la lenteur des politiques à prendre acte de la volonté publique sont autant de contraintes qui contribuent à réduire l'esprit d'initiative chez le citoyen volontaire et l' élu municipal. Cette situation contribue à exacerber la méfiance de la population à l'égard d'une administration politique déconnectée des réalités et cantonnée dans des bureaux situés toujours trop loin d'elle. L'équilibre entre la nécessaire réflexion traduite par les politiques gouvernementales et l'essentielle action mise en place par le citoyen est rompu. Privé du pouvoir d'agir, nous devons nous soumettre docilement au dictat de mesures occultes qui ne tiennent pas compte de nos intérêts. Notre vulnérabilité est immense quand nous mesurons l'étendu du pouvoir de ceux qui ont dans leur tiroir les clefs de notre avenir.

Ce comportement est indigne de gens qui prétendent travailler pour le bien commun. Le paternalisme infantilisant dont ils font preuve à l'égard de la société civile blesse notre amour propre, mais surtout, il nous brime dans notre désir de nous épanouir. Face à ce constat nous n'avons d'autre choix que de nous mobiliser à notre tour pour résister, nous, citoyens d'un état qui se cherche. En dénonçant le règne de l'anonyme et de l'arbitraire, nous espérons inspirer ceux qui comme nous croient qu'il est possible d'apporter les changements nécessaires à la refonte de ce régime bureaucratique hypercentralisé, qui nous prive de l'indispensable dialogue et du pouvoir d'agir. Nous en appelons à l'intelligence de tous ceux qui souffrent en silence, blessés qu'ils sont de ne pas être entendus par ce régime qui repose sur une partisanerie aveugle. À ceux qui portent une oreille attentive à notre critique, nous tenons à rappeler que la loyauté ne devrait pas aller à un parti, mais aux collectivités qu'ils desservent. La trame seule des aspirations légitimes qu'elles professent doit prévaloir.

4. L'État décentralisé

Il existe au Québec une structure qui pourrait jouer un rôle déterminant dans la refonte de notre démocratie. Ce sont les régions. Chacune d'elle est unique. Aucune n'est au même point sur le plan économique, environnemental, social et politique. Faisons profiter le Québec de ces différences qui prennent forme à travers des modèles de représentations culturelles et communautaires qui diffèrent d'un milieu à l'autre. Montréal n'est pas Québec, Rimouski n'est pas Drummondville et Les Méchins n'est pas Deschambault. Un modèle unique de prise de décisions n'est pas à privilégier. Donnons-leur la parole, à elles et à tous ceux qui y habitent. Ayons confiance, laissons les régions s'exprimer afin qu'elles puissent se réinventer et pour que se régénère avec elles le modèle québécois. Décentraliser le Québec n'est pas l'affaiblir. Au contraire, c'est donner la chance à l'ensemble des Québécois de participer à son édification. Pour ce faire, nul besoin de faire table rase de ce qui nous entoure. Des idées simples, suffiront à sortir le Québec de sa torpeur.

Ce système ne répond plus à nos attentes et demeure indifférent à nos remontrances. Une alternative politique plus humaine et plus souple, construite selon les principes propres à la proximité et davantage tournée vers l'action est nécessaire. Nous n'inventons pas la roue. Cette alternative existe. Elle a fait ses preuves. Il s'agit de la décentralisation.

Attendu que la décentralisation invite l'État et les collectivités territoriales à se partager l'exercice des responsabilités publiques de façon à ce qu'elles incombent aux autorités les plus proches du citoyen ;

Attendu que selon ce même principe, seules les responsabilités qui ne peuvent être assumées efficacement au niveau inférieur doivent être réservées à la compétence des autorités du niveau supérieur ;

Attendu que cette répartition des responsabilités attribuées selon "la bonne échelle territoriale" doit s'accompagner du principe d'imputabilité des paliers décisionnels décentralisés afin que les collectivités territoriales s'administrent librement par des représentants élus au suffrage universel direct ;

Attendu que ces nouvelles responsabilités doivent s’accompagner des ressources financières autonomes qui pourront permettre aux élus régionaux et locaux d’assumer pleinement leurs obligations ;

Attendu que par ces moyens, les collectivités seront en mesure de se réappropriier leurs ressources ainsi que leur territoire et de déterminer les usages multiples de ceux-ci et ce, dans une véritable collaboration avec l’État québécois ;

Attendu que l’exploitation ou la non exploitation des ressources, dépendamment de leur caractère stratégique, renouvelable ou non renouvelable, pourra permettre à l’État ainsi qu’aux communautés où elles sont situées d’exercer un contrôle démocratique de leur exploitation (objectif démocratique), d’en tirer des revenus substantiels (objectif économique), de répondre aux besoins des communautés (objectif social), de préserver l’équilibre des écosystèmes naturels (objectif écologique) ;

En conséquence, il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que les municipalités, individuellement et collectivement par le biais de la FQM, fassent pression auprès du gouvernement afin que celui-ci accepte de transformer les CRÉ en Assemblée régionale regroupant non pas quelques municipalités, mais l’ensemble d’une même région ;

Que cette assemblée regroupant la totalité des maires d’une même région, élise en son sein le conseil d’administration de cette infrastructure politique ;

Que nous légitimions davantage ces nouvelles CRÉ en plaçant à leur tête, pour chacune d’elle, quelqu’un d’élus, au suffrage universel, à date fixe, lors des élections municipales ;

Que cette personne élue fasse office de ministre régional, légitime représentant de chaque région qui, par son action, comblera le déficit démocratique dans lequel se trouve le Québec en contrebalançant le pouvoir de l’État, en l’obligeant à tenir compte de l’opinion des régions lorsque quand il s’active dans un processus législatif pouvant avoir de lourdes conséquences sur l’administration des territoires municipaux et sur les finances des contribuables ;

N’acceptons plus de nous faire organiser, organisons-nous nous-mêmes. Reprenons l’initiative...

Il y a 40 ans de cela trois curés en colère sont parvenus à soulever l’Est-du-Québec. C’est animé d’une ambition semblable que nous, citoyens en colère appuyant cette résolution, souhaitons témoigner de notre volonté de résister et de notre désir d’agir. Par cette initiative, qui en appelle au changement et la mise au ban du *statu quo*, nous souhaitons inspirer les citoyens, les élus municipaux et la députation de l’Assemblée qui doit oeuvrer avec nous et non contre nous, à l’épanouissement de la nation québécoise. Nous croyons que les mesures proposées dans cette ébauche, malgré leur caractère embryonnaire, peuvent constituer les bases d’une réflexion devant conduire l’état québécois à la constitution d’un nouveau contrat politique plus juste, plus démocratique, entre les différents membres qui le composent.

2012-192

CLINIQUE SANS RENDEZ-VOUS C.L.S.C.

Considérant que depuis le départ du docteur Savoie, les services offerts au CLSC de Les Méchins sont plus que déficients;

Considérant que les services du docteur Garcia de Sainte-Anne-des-Monts, or la présence qu’il assure, deux fois par mois, ne saurait répondre à tous nos besoins;

En conséquence, il est proposé par M. Steve Ouimet, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement :

Que la municipalité de Les Méchins adresse une pétition en vue d'obtenir une clinique sans rendez-vous au CLSC de Les Méchins.

Que cette demande vise à recevoir les services d'un médecin au moins une fois par semaine afin de désengorger les urgences et les GMF.

Qu'également, ce service permettrait aux personnes âgées d'éviter les déplacements vers Matane et Sainte-Anne-des-Monts.

Que la pétition soit acheminée au CSSS de Matane, aux élus régionaux et locaux ainsi qu'à Monsieur Yves Bolduc, ministre de la santé et ministre responsable de la région.

2012-193 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 20h10, et il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Clément Marceau et résolu unanimement que l'assemblée soit ajournée au 24 juillet 2012 à 19h00.

Jean-Sébastien Barriault, maire

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
Secrétaire-trésorière